ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Afer Actions Monde

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion 3

2. Rapport d'activité.....10

3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....13

4. Comptes annuels 16

4.1 Bilan.....17

4.2 Hors-bilan 19

4.3 Compte de résultat.....20

4.4 Annexes.....21

5. Inventaire.....32

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG SA Représenté par Madame Séverine Ernest Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense
Commercialisateurs	ABEILLE VIE ABEILLE EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- distribution et/ou capitalisation : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividendes.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est, grâce à une gestion orientée sur le marché des actions internationales, d'offrir aux porteurs une valorisation de leurs placements compatible avec un horizon d'investissement supérieur à 5 ans et de surperformer l'indice suivant : MSCI All Country World Index.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI All Country World Index (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice regroupe plus de 2400 valeurs cotées dans 46 pays dont 23 pays développés et 23 pays émergents. Il est libellé en euros. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited.
Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.
L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.msci.com.
Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le gestionnaire investira sur le marché des actions internationales en effectuant une allocation géographique dynamique. Il pourra intervenir sur toutes les zones géographiques, notamment sur les pays émergents dans la

limite de 40% de l'actif net. L'allocation géographique de référence est définie dans l'indicateur de référence, mais le gestionnaire, afin de parvenir à un résultat supérieur à cet indice, pourra sur ou sous pondérer certaines zones en fonction des perspectives économiques, des marchés et des devises. Aucun secteur économique particulier ne sera privilégié.

Le portefeuille sera également exposé entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions internationales à travers des investissements physiques, entre 0% et 50% de l'actif net, et en actions et OPC actions, entre 0% et 50% de l'actif net, et/ou l'utilisation de produits dérivés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant sur le marché des actions internationales est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les OPC seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

S'agissant des actions, la gestion privilégiera une approche fondamentale de la gestion de portefeuilles reposant sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que: leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Le portefeuille sera également exposé entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra investir en direct dans des actions entre 0 % et 50% de l'actif net. Les titres seront libellés en toutes devises.

Le fonds pourra détenir principalement des titres de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations et dans la limite de 10% de l'actif net, des titres de petites capitalisations. Les titres sélectionnés pourront appartenir à tous les secteurs économiques.

Les zones géographiques couvertes sont celles définies par l'indicateur de référence.

L'allocation géographique retenue par le gestionnaire en fonction des analyses économiques, de marchés et de devises, pourra toutefois s'écarter des quotités définies par l'indicateur de référence. Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de l'actif net dans des actions issues de pays émergents. En dehors de cette limite, il n'est pas prévu d'allocation minimale ou maximale par zone géographique.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 40% de l'actif net émis par des émetteurs privés ou par des émetteurs publics. Les titres seront libellés en toutes devises.

Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :
- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés,
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- obligations callables
- obligations puttables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Titres dont la durée de vie restant à courir est supérieure à 6 mois :

Il s'agit des titres de créance (obligations classiques, obligations à taux variables, TCN, titres négociables à moyen terme, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés, obligations indexées sur l'inflation) émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés et pour lesquels il n'est pas défini de critères de duration minimum ou maximum.

Titres dont la durée de vie restant à courir est inférieure ou égale à 6 mois :

Il s'agit des instruments du marché monétaire (bons du trésor, TCN court terme…) émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :
- tous les titres d'états ;
- les titres privés bénéficiant d'une notation minimale de P1 chez Moody's ou de F1/F1+ chez Fitch ou de A1/A1+ chez Standard and Poor's, à condition que l'émission soit supérieure à plus de 300 millions d'euros.

Certains titres ne répondant pas à ces critères pourront être éligibles après validation par le Président du Directoire d'Abeille Asset Management.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 50% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.
Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.
Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action
- Taux
- Change

• Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single Name)

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres…

- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.ofi-invest-am.com..

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations remboursables en actions
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :
- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP pourra avoir recours à des dépôts à vue dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts à vue seront effectués en vue d'optimiser la gestion de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être investi, dans les conditions fixées par la règlementation, en dépôts ou en OPC Monétaire à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital
Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions
Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change
Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de taux
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit
Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés
Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)
L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles
L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)
L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents
Le portefeuille peut investir sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.
Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque en matière de durabilité
Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur a valeur de l'investissement.
Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité
Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait des conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Le FCP est ouvert à tous souscripteurs, il sert plus particulièrement de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme du marché des actions internationales tout en acceptant les risques qui y sont liés. La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.
Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.
Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.
Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA…) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 25 juin 2004.*
- *Date de création du Fonds : 7 juillet 2004.*

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pourvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITQUE DE GESTION

Au cours de l'exercice écoulé, notre allocation d'actif est restée relativement stable sur le fonds, proche de celle de l'indice de référence.

Au cours de la période écoulée, nous avons tenté de mettre à profit l'extrême volatilité des marchés financiers pour constituer ou arbitrer des lignes de portefeuille que nous jugions inabordables auparavant sur les actions européennes. Bien que la structure du portefeuille ait assez peu changé, nous avons commencé à faire évoluer celui-ci en intégrant des titres à plus forte visibilité.

Tout au long de l'année, nous avons été à l'affut pour réemployer une partie du cash de protection que nous avions constitué sur le portefeuille. Les très fortes baisses de titres comme Kion AG ou encore Adidas AG nous ont incité à démarrer des positions. De même, nous avons été très actifs sur Schneider, alors que nous avions pris des profits à l'été 2021. Dans le secteur des valeurs technologiques, très fortement chahutées par les mouvements de hausse des taux, nous avons renforcés nos expositions aux semiconducteurs (Infineon) mais aussi aux métiers de l'informatique (SAP, Cap Gemini). Quelques belles valeurs industrielles ont également fait l'objet de renforcements (Saint Gobain, Michelin).

Notre exposition aux taux d'intérêt a également été renforcée. Tout d'abord, nous avons arbitré nos positions en Crédit Agricole pour sa consœur espagnole Caixabank, les banques domestiques espagnoles ayant en Europe la plus forte sensibilité des leurs résultats à la hausse des taux. Nous avons également augmenté notre sensibilité à l'assurance (Allianz) faisant le pari de meilleures contributions à venir du résultat financier. Enfin, nous avons arbitré la position en Intesa pour Uncredit, le retour à l'actionnaire de cette dernière nous paraissant plus intéressant.

Les valeurs pétrolières ne sont pas restées en reste. Nous avons conservé, et conservons toujours à ce jour, une surexposition au secteur. Néanmoins, nous avons cédé nos positions en Royal Dutch Shell et Repsol pour constituer une ligne en Neste, renforçant ainsi le positionnement du portefeuille sur les biocarburants.

Sur la période, la performance du FCP a été de -7,39% contre -0,06% pour son indice de référence (MSCI All Country World Index).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	134 274 573,78	121 101 733,21
CHARLES SCHWAB CORP	16 419 079,83	11 174 751,98
ALPHABET INC	9 381 875,34	16 347 697,65
APPLE INC	11 657 707,14	12 004 713,98
MICROSOFT CORP	12 217 885,37	11 075 551,07
AMAZON.COM INC	6 181 370,87	14 022 917,38
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE PART I	6 464 836,80	11 064 630,63
CHEVRON CORP	7 001 270,59	10 379 958,45
FIRST REPUBLIC BANK	11 451 620,55	5 639 639,31
MASTERCARD INC SHS A	8 476 980,13	8 420 023,15

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.
Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.
Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.
Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.
Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com.

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.
Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.
Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 98%.
Levier net : 104%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Techniques de gestion efficace du portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos à fin septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AFER ACTIONS MONDE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER ACTIONS MONDE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). »

Changements intervenus :
29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants
01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie
11/02/2022 : Mise à jour annuelle + suppression de la commission de surperformance
21/03/2022 : Fin de la délégation à AIA
17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

Changement à intervenir :
Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.
En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agrée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
AFER ACTIONS MONDE

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER ACTIONS MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 18/01/2023 09:45:38

Séverine Ernest
Associée

comptes annuels

BILAN actif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1 109 000 392,81**	**1 160 466 706,30**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	510 370 835,23	543 273 342,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	598 629 557,58	617 193 363,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**326 073,22**	**12 264 089,30**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	326 073,22	12 264 089,30
Comptes financiers	**14 115 531,04**	**2 018 192,28**
Liquidités	14 115 531,04	2 018 192,28
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**1 123 441 997,07**	**1 174 748 987,88**

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	885 596 370,18	976 701 331,56
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	185 788 711,20	131 674 105,41
• Report à nouveau	6 251 674,36	11 831 726,13
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 515 448,45	46 162 088,58
• Résultat de l'exercice	3 611 901,66	167 819,69
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**1 122 764 105,85**	**1 166 537 071,37**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**633 129,64**	**8 201 821,37**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	633 129,64	8 201 821,37
Comptes financiers	**44 761,58**	**10 095,14**
Concours bancaires courants	44 761,58	10 095,14
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 123 441 997,07**	**1 174 748 987,88**

HORS-bilan

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67 262,07	3 835,28
• Produits sur actions et valeurs assimilées	9 750 700,63	7 333 761,52
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	381 368,33	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**10 199 331,03**	**7 337 596,80**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-4 444,37	-15 637,09
• Autres charges financières	-22 467,73	-23 628,17
Total (II)	**-26 912,10**	**-39 265,26**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**10 172 418,93**	**7 298 331,54**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 662 466,78	-5 680 843,05
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**3 509 952,15**	**1 617 488,49**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	101 949,51	-7 472,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-1 442 195,86
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**3 611 901,66**	**167 819,69**

Les produits sur actions et valeurs assimilées incluent des produits exceptionnels relatifs à des récupérations des retenues à la source pour un montant global de 15 794,78 €. Les « Autres charges financières » incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires d'ERNST & YOUNG pour la récupération des retenues à la source pour un montant de 16 924,09 € .

annexes

règles & méthodescomptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers côtés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Abeille Vie, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.
Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

annexes

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des revenus encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net	0,80% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	2% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants
01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

annexes

11/02/2022 : Mise à jour annuelle + suppression de la commission de surperformance
21/03/2022 : Fin de la délégation à AIA
17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application
Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice
Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts
Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**1 166 537 071,37**	**855 198 240,12**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	99 779 856,31	115 898 354,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-47 439 438,32	-39 298 986,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	39 828 256,40	51 863 949,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 724 185,32	-2 362 295,51
Plus-values réalisées sur contrats financiers	20,25	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-108 351,65	-116 136,91
Différences de change	46 611 244,24	4 265 027,50
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-172 141 982,26	184 612 550,60
- Différence d'estimation exercice N	*222 016 914,12*	*394 158 896,38*
- Différence d'estimation exercice N-1	*394 158 896,38*	*209 546 345,78*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 479 592,35	-1 116 071,42
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 509 952,15	1 617 488,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	4 608 744,97	-4 025 049,50
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**1 122 764 105,85**	**1 166 537 071,37**

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 115 531,04
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	44 761,58
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 115 531,04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	44 761,58	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	358 421 361,45	805 434,00	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	201 570,27	-	-	-
Comptes financiers	13 488 294,98	228 790,20	398 445,86	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**326 073,22**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	326 073,22
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**633 129,64**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	628 659,32
Débiteurs et créditeurs divers	4 470,32
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	74 608,993	99 779 856,31	35 108,1085	47 439 438,32
Commission de souscription / rachat		601,39		-
Rétrocessions		601,39		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	**0,55**
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**101 538,07**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	**-**
- Autres opérations temporaires	**-**
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	**354 445 675,33**
- autres instruments financiers	**-**

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
17/03/22	1 602 047,43	1,83	-	-
16/06/22	1 580 704,33	1,75	-	-
15/09/22	1 425 993,21	1,55	505 997,59	0,55
-	-	-	-	-
Total acomptes	**4 608 744,97**	**5,13**	**505 997,59**	**0,55**

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	6 251 674,36	11 831 726,13
Résultat	3 611 901,66	167 819,69
Total	**9 863 576,02**	**11 999 545,82**
Affectation		
Distribution	1 430 385,91	1 483 992,27
Report à nouveau de l'exercice	8 433 190,11	10 515 553,55
Capitalisation	-	-
Total	**9 863 576,02**	**11 999 545,82**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	922 829,6196	883 328,7351
Distribution unitaire	1,55	1,68
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**92 814,44**	**321 984,24**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	185 788 711,20	131 674 105,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 515 448,45	46 162 088,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**227 304 159,65**	**177 836 193,99**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	227 304 159,65	177 836 193,99
Capitalisation	-	-
Total	**227 304 159,65**	**177 836 193,99**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**30.09.2022**	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	**1 122 764 105,85**	1 166 537 071,37	855 198 240,12	759 908 876,37	734 260 646,07
Nombre de parts en circulation	**922 829,6196**	883 328,7351	818 843,1196	747 387,1196	757 135,1196
Valeur liquidative	**1 216,65**	1 320,61	1 044,39	1 016,75	969,78
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	1,37	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	**6,68**	6,27	3,73	5,36	3,942
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**0,649**	-	0,89	0,37	0,98
Capitalisation unitaire [2]	**-**	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

[2] La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 7 juillet 2004.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	39 538,00	3 905 167,03	USD	0,35
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	57 055,00	1 232 958,55	EUR	0,11
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	6 711,00	797 803,68	EUR	0,07
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	15 606,00	1 834 641,36	EUR	0,16
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	22 405,00	2 633 931,80	EUR	0,23
FR00140008A4	AIR LIQUIDE SA PRIME DE FIDELITE 2023	PROPRE	15 607,00	1 834 758,92	EUR	0,16
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	16 235,00	1 443 129,15	EUR	0,13
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	46 562,00	8 137 952,98	USD	0,72
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	9 645,00	562 496,40	EUR	0,05
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	21 295,00	3 047 359,82	USD	0,27
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	19 792,00	3 202 345,60	EUR	0,29
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	140 462,00	13 714 275,81	USD	1,22
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	74 857,00	1 253 480,47	EUR	0,11
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	72 326,00	8 342 610,12	USD	0,74
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	21 995,00	4 820 422,09	USD	0,43
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	51 958,00	2 428 776,71	EUR	0,22
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	191 534,00	27 019 852,80	USD	2,41
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	15 909,00	6 898 142,40	EUR	0,61
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	21 171,00	172 755,36	EUR	0,02
US00206R1023	AT&T INC	PROPRE	289 431,00	4 532 099,77	USD	0,40
FR0000120628	AXA	PROPRE	208 220,00	4 679 744,50	EUR	0,42
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	1 152 600,00	2 763 358,50	EUR	0,25
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	269 449,00	8 306 394,94	USD	0,74
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	32 090,00	1 270 764,00	EUR	0,11
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	10 155,00	5 704 173,33	USD	0,51

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	96 343,00	4 201 036,52	EUR	0,37
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	57 534,00	1 544 787,90	EUR	0,14
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	9 199,00	4 169 293,10	USD	0,37
US1220171060	BURLINGTON STORES	PROPRE	25 691,00	2 934 278,56	USD	0,26
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	614 538,00	2 034 735,32	EUR	0,18
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	20 421,00	3 379 675,50	EUR	0,30
US8085131055	CHARLES SCHWAB CORP	PROPRE	49 755,00	3 650 172,87	USD	0,33
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	24 579,00	3 604 618,93	USD	0,32
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	97 230,00	2 251 360,65	EUR	0,20
US1258961002	CMS ENERGY CORP	PROPRE	41 699,00	2 478 997,36	USD	0,22
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	111 868,00	6 397 024,81	USD	0,57
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	72 390,00	2 682 049,50	EUR	0,24
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	16 209,00	1 693 287,46	USD	0,15
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	17 161,00	8 272 980,63	USD	0,74
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	22 569,00	666 688,26	EUR	0,06
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	92 324,00	8 987 842,47	USD	0,80
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	43 621,00	2 118 671,97	EUR	0,19
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	258 136,00	4 515 314,91	EUR	0,40
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	18 426,00	1 554 167,69	USD	0,14
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	191 464,00	2 425 425,65	USD	0,22
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	2 178,00	25 896,42	EUR	0,00
FR0014000R76	ELECTRICITE DE FRANCE SA PRIME FIDELITE 2023	PROPRE	13 917,00	165 473,13	EUR	0,01
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	20 322,00	6 707 618,74	USD	0,60
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	374 315,00	1 581 106,56	EUR	0,14
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	86 089,00	1 019 465,94	EUR	0,09
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	85 265,00	1 009 708,13	EUR	0,09
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	37 806,00	447 698,65	EUR	0,04
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	213 952,00	1 689 364,99	EUR	0,15
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	4 522,00	2 625 728,05	USD	0,23
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	17 021,00	2 388 897,35	EUR	0,21

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	2 574,00	43 860,96	EUR	0,00
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	41 223,00	3 280 503,32	USD	0,29
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	72 701,00	6 479 379,69	USD	0,58
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BANK	PROPRE	40 323,00	5 373 518,76	USD	0,48
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	45 455,00	997 737,25	EUR	0,09
US42809H1077	HESS CORP	PROPRE	42 376,00	4 714 500,32	USD	0,42
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	48 211,00	8 217 006,76	USD	0,73
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	29 883,00	635 910,24	EUR	0,06
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	88 825,00	2 017 215,75	EUR	0,18
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	253 741,00	2 247 637,78	EUR	0,20
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	32 135,00	5 941 850,56	USD	0,53
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	80 499,00	8 586 888,68	USD	0,76
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	32 857,00	1 598 821,62	EUR	0,14
FR0000121485	KERING	PROPRE	1 981,00	908 387,55	EUR	0,08
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	38 967,00	772 131,11	EUR	0,07
US4824801009	KLA CORPORATION	PROPRE	14 908,00	4 605 326,43	USD	0,41
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	47 584,00	761 344,00	EUR	0,07
IE00BZ12WP8U	LINDE PLC	PROPRE	1 324,00	364 351,72	USD	0,03
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	22 152,00	6 184 838,40	EUR	0,55
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	5 350,00	1 766 837,50	EUR	0,16
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	12 353,00	7 540 271,20	EUR	0,67
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	12 654,00	4 160 390,81	USD	0,37
US5738741041	MARVELL TECHNOLOGY INC	PROPRE	91 389,00	4 002 962,27	USD	0,36
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	26 156,00	7 591 687,89	USD	0,68
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	23 073,00	5 434 455,18	USD	0,48
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	42 804,00	3 528 222,32	USD	0,31
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	96 183,00	8 455 346,26	USD	0,75
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	16 855,00	2 334 391,26	USD	0,21
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	117 127,00	27 845 534,94	USD	2,48
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	82 925,00	4 641 226,71	USD	0,41

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US6174464486	MORGAN STANLEY	PROPRE	30 066,00	2 424 860,57	USD	0,22
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	12 186,00	3 016 035,00	EUR	0,27
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	48 528,00	2 174 054,40	EUR	0,19
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	63 829,00	5 108 795,89	USD	0,46
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	44 004,00	3 733 591,06	USD	0,33
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	465 820,00	2 059 157,31	EUR	0,18
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	10 282,00	805 434,00	CHF	0,07
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	189 800,00	1 755 270,40	EUR	0,16
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	68 966,00	4 491 431,43	USD	0,40
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	34 374,00	3 020 027,74	USD	0,27
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	35 932,00	5 988 116,49	USD	0,53
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	11 317,00	2 137 215,45	EUR	0,19
US7185461040	PHILLIPS 66	PROPRE	55 246,00	4 552 092,20	USD	0,41
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	32 010,00	4 125 210,53	USD	0,37
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	51 070,00	1 512 693,40	EUR	0,13
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	46 762,00	2 286 661,80	EUR	0,20
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	42 560,00	1 829 228,80	EUR	0,16
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PROPRE	31 920,00	4 432 600,21	USD	0,39
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	22 174,00	3 255 762,94	USD	0,29
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	63 182,00	4 953 468,80	EUR	0,44
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	53 032,00	4 461 051,84	EUR	0,40
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	PROPRE	88 202,00	3 232 227,63	USD	0,29
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	32 772,00	3 832 357,68	EUR	0,34
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	39 466,00	3 993 959,20	EUR	0,36
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	90 126,00	1 839 922,29	EUR	0,16
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	38 939,00	840 303,62	EUR	0,07
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	122 823,00	1 507 775,15	EUR	0,13
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	43 022,00	1 387 244,39	EUR	0,12
US8718291078	SYSCO CORP	PROPRE	56 404,00	4 071 175,26	USD	0,36
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	84 931,00	986 473,57	EUR	0,09

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	22 815,00	6 177 388,61	USD	0,55
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	28 449,00	3 214 737,00	EUR	0,29
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	14 349,00	7 428 846,33	USD	0,66
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	38 795,00	5 313 249,78	USD	0,47
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	161 696,00	7 805 874,40	EUR	0,70
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	14 812,00	2 189 481,67	USD	0,20
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	24 218,00	729 688,34	EUR	0,06
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	152 807,00	1 598 055,61	EUR	0,14
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	277,00	12 525,94	EUR	0,00
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	32 963,00	6 555 251,02	USD	0,58
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	18 720,00	9 650 741,39	USD	0,86
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	83 825,00	1 620 001,95	EUR	0,14
DE000A3H3LL2	VANTAGE TOWERS AG	PROPRE	40 873,00	1 084 769,42	EUR	0,10
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	39 141,00	7 097 839,69	USD	0,63
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	83 166,00	662 999,35	EUR	0,06
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	12 903,00	1 630 939,20	EUR	0,15
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	24 505,00	544 256,05	EUR	0,05
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	33 955,00	3 269 509,67	USD	0,29
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	35 922,00	1 461 306,96	EUR	0,13
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	24 535,00	3 713 872,45	USD	0,33
Total Action				***510 370 835,23***		***45,46***
O.P.C.V.M.						
LU1602144906	AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA	PROPRE	44 000,00	24 279 200,00	EUR	2,16
LU1437017350	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV MSCI EMERGING MARKETS ETF	PROPRE	2 054 510,00	115 438 807,88	EUR	10,28
LU1681048804	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV S AND P 500 ETF	PROPRE	1 298 512,00	92 614 680,33	EUR	8,25
IE0005042456	ISHARES PLC - ISHARES CORE FTSE 100 UCITS ETF	PROPRE	1 544 532,00	11 851 194,04	EUR	1,06
FR0007017488	OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE FCP	PROPRE	414 466,00	218 597 657,72	EUR	19,47
FR0000291528	OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA SICAV	PROPRE	22 223,00	6 305 331,79	EUR	0,56
FR0010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON FCP	PROPRE	4 488,00	75 388 346,88	EUR	6,71
FR0007478052	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO 1 3 FCP	PROPRE	28 316,00	6 706 361,44	EUR	0,60

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011586551	OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES FCP	PROPRE	7 868,00	17 797 101,28	EUR	1,59
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	PROPRE	2 495,00	24 247 757,30	EUR	2,16
FR0010838607	OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO FCP	PROPRE	318,00	5 403 118,92	EUR	0,48
Total O.P.C.V.M.				***598 629 557,58***		***53,32***
Total Valeurs mobilieres				***1 109 000 392,81***		***98,77***
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-4 470,32	-4 470,32	EUR	-0,00
Total AUTRES				***-4 470,32***		***-0,00***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	220 599,51	228 790,20	CHF	0,02
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	-44 761,58	-44 761,58	EUR	-0,00
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	349 676,09	398 445,86	GBP	0,04
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	13 213 808,18	13 488 294,98	USD	1,20
Total BANQUE OU ATTENTE				***14 070 769,46***		***1,25***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-533 545,32	-533 545,32	EUR	-0,05
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-95 114,00	-95 114,00	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				***-628 659,32***		***-0,06***
Total Liquidites				***13 437 639,82***		***1,20***
Coupons						
Action						
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	21 295,00	17 955,06	USD	0,00
US1912161007	COCA-COLA CO	ACHLIG	111 868,00	35 171,07	USD	0,00
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	ACHLIG	16 209,00	16 214,79	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	ACHLIG	42 804,00	22 283,51	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	96 183,00	47 421,42	USD	0,00
US6092071058	MONDELEZ INTL	ACHLIG	82 925,00	22 812,52	USD	0,00
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	48 528,00	12 932,71	EUR	0,00
US6541061031	NIKE INC -B-	ACHLIG	44 004,00	9 590,01	USD	0,00
US7607591002	REPUBLIC SERVICES	ACHLIG	31 920,00	11 290,03	USD	0,00
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	ACHLIG	88 202,00	15 755,98	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	14 349,00	3 075,88	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	161 696,00	111 570,24	EUR	0,01
Total Action				***326 073,22***		***0,03***
Total Coupons				***326 073,22***		***0,03***
Total AFER ACTIONS MONDE				**1 122 764 105,85**		**100,00**